

Le Procès de Dieu

En 2013, lors de l'opposition publique massive à la loi Taubira, j'avais une fois engagé la conversation avec un ecclésiastique. En guise de boutade, j'avais émis l'hypothèse que « *Dieu pourrait bien un jour être poursuivi en justice pour homophobie !* ». En effet, se référer aux textes saints et au Magistère de l'Eglise catholique pour étayer son opposition était déjà à l'époque jugé très répréhensible et irrecevable par les activistes en faveur de cette loi.

Ce qui n'était qu'une boutade en 2013 est en passe de devenir une réalité huit ans après.

La preuve ? le président d'une association catholique française s'est trouvé mis en examen en février 2021 pour « provocation à la discrimination à l'égard d'un groupe de personnes en raison de leur orientation sexuelle » à la suite d'une plainte déposée par l'Association Stop homophobie en juillet 2020. Quel crime odieux a donc commis ce dirigeant ? Il a simplement osé publier sur le site internet de son organisation une déclaration de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi conforme à la tradition de l'Eglise signée par plusieurs cardinaux en juin 2003, précisément sur les projets de reconnaissance juridique des unions entre personnes inverties.

Cette affaire est au fond terrifiante : le procès à venir sera en fait celui **de la liberté et du devoir de l'Eglise de proclamer son enseignement moral publiquement comme elle l'a fait durant des siècles.**

Si par malheur, l'Association était condamnée, cette décision pourrait aussi faire jurisprudence, avec les conséquences délétères que l'on peut imaginer à l'endroit de la religion catholique, déjà persécutée depuis douze mois.

L'effroi me saisit aussi : car enfin, si la Vérité révélée dans les Saintes Ecritures, si l'enseignement de Notre-Seigneur dans les évangiles, si la doctrine chrétienne enseignée par les apôtres, soutenue et perfectionnée au fil des siècles par le Magistère de l'Eglise tombaient désormais sous le coup de la loi, **c'est Dieu, Notre Seigneur Jésus-Christ et ses apôtres, les docteurs de l'Eglise et les souverains pontifes, que le pouvoir judiciaire se proposerait en fait de déférer devant les tribunaux de la République.**

Imaginons un instant quelques exemples de décisions judiciaires : une épuration sans faiblesse des textes fondateurs de l'Ancien et du Nouveau Testament et de ses enseignements pourrait être décrétée , à savoir : la suppression dans le livre de la Genèse de la destruction de Sodome (Gn 19) et de passages entiers du Lévitique, la censure des épîtres de l'apôtre saint Paul (1 Co.6,9 – 1 Tm 1,10 – Rm 1,26-27) , la mise au pilon du catéchisme de Saint-Pie X puisqu'il évoque les péchés qui crient vengeance devant la face de Dieu dont le péché contre l'ordre de la nature, etc...

Mais pensez-vous que nos ennemis limiteraient leurs attaques aux seuls propos jugés « homophobes » ?

Que non : A la suite du lobby précité, rien ne pourrait plus arrêter le déferlement de plaintes contre les nouveaux péchés capitaux édictés par l'appareil légal antichrétien.

Un exemple ? L'antisémitisme supposé serait banni des Textes sacrés : les prophètes, les évangélistes saint Luc, saint Marc, saint Matthieu devraient répondre de leur propos haineux sur la Destruction du Temple de Jérusalem, sur la dispersion des Juifs, sur les qualificatifs peu flatteurs attribués aux Pharisiens : « *Malheur à vous Scribes et pharisiens, hypocrites, guides aveugles...* » ou dans l'expression visant le peuple hébreu extraite du Livre de l'Exode (32,7-14) : « *Peuple à la nuque raide* ».

Les Mouvements féministes militants pourraient aussi appeler Dieu à la barre pour Lui demander des comptes sur la représentation peu flatteuse et dénigrante à leurs yeux de la première femme, Eve : curieuse et désobéissante pour avoir voulu égaler Dieu, quelle violence à son égard que de lui faire porter le poids du péché originel et donc la perte du Paradis !

Quelle humiliation encore pour la gent féminine de considérer, dans les évangiles, la figure de Marie-Madeleine, à genoux devant Notre-Seigneur pour essuyer ses pieds avec sa chevelure, et celle de la Samaritaine, bien opiniâtre dans sa résistance au « don de Dieu » ...

Les exemples ne manqueraient pas. Mais comme nous y invite ce dirigeant catholique, « prions pour lui et pour ses juges : que le Saint-Esprit lui donne la force et à ses juges l'intelligence ».

Catherine TERIAC

Le 12 avril 2021